SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES TERRITORIAUX 66

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé FORCE OUVRIERE

LISTE DES CANDIDATS RELATIVE A L'ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE Catégorie A DU 10 DECEMBRE 2026

Placée auprès du centre de gestion du

.....CDG66.....

N°	Nom - Prénom	Grade	Sexe	Collectivité
1	FARRUGIA Nathalie	Attaché	F	MILLAS
2	COMBAUT Stéphanie	Attaché	F	ST FELIU D'AVALL
3	BATAILLE Nicolas	Ingénieur	M	COM COM SUD ROUSSILLON
4	PLANCADE Florence	Attaché	F	CDC ACVI
5	PAINO Aurélie	Attaché	F	ESTAVAR
6	JALABERT Christine	Attaché principal	F	LATOUR DE FRANCE
7	ADAM Frédéric	Ingénieur	M	ARGELES SUR MER
8	CHARBOUILLOT Isabelle	Attaché principal	F	THUIR
9	AUJAME Aurélie	Attaché	F	CORNEILLA LA RIVIERE
10	RAPOPORT Nicolas	Attaché	M	LES ANGLES

PIECES JOINTES : 10 Candidatures Individuelles.
Nombre total de FEMMES : 7
Nombre total d'HOMMES : 3

Fait à PERPIGNAN
Le 20 octobre 2026

Le Délégué de Liste : Nathalie FARRUGIA

Le Délégué suppléant : Aurélie AUJAME

Pour le syndicat FO des Territoriaux 66

Le Secrétaire Général

Eric MARIN

FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

Élections professionnelles
Fonction publique territoriale

CAP A
Commission Administrative Paritaire

Je vote



Du 03 au 10 décembre 2026

Catégorie A : défendre l'expertise, les responsabilités et le statut

Les agents de catégorie A exercent des responsabilités majeures dans les collectivités territoriales : direction, encadrement, conception, expertise, ingénierie, action sociale, santé, culture, administration, finances, ressources humaines, technique, urbanisme, sécurité, enseignement artistique ou animation des politiques publiques.

Ils subissent eux aussi la pression des réorganisations, des injonctions contradictoires, de la perte de sens, de l'augmentation des responsabilités et d'une reconnaissance trop souvent insuffisante.

FO revendique :

- **La reconnaissance réelle** *des responsabilités exercées*
- **Une rémunération conforme** *au niveau d'expertise et d'engagement*
- **La défense du statut** *général des fonctionnaires*
- **Des carrières cohérentes et attractives**
- **La protection fonctionnelle effective** *des agents exposés*
- **Le respect de l'indépendance** *professionnelle*
- **La lutte contre l'isolement** *des cadres*
- **Des moyens humains et budgétaires** *à la hauteur des missions*
- **La prévention des risques** *psychosociaux et de l'épuisement professionnel*



Au sein de la CAP composée de représentants du personnel, FO est là pour défendre vos droits !



Défendre les situations individuelles

Contester les décisions injustifiées

Accompagner les agents dans les recours

Veiller à l'égalité de traitement

Défendre les agents dans les procédures disciplinaires et les décisions individuelles relevant de la CAP

FO défend tous les agents et refuse d'opposer les catégories entre elles.

Catégorie A, B ou C : tous les agents territoriaux doivent être respectés, protégés et reconnus.

Pour une représentation indépendante, solide et efficace, le 10 décembre 2026…



Je vote FO